



## Déclaration CGT au Comité Social Territorial du 19 avril 2023 « Transformation du Centre Maternel Porchefontaine »

Aujourd'hui dans le cadre de ce passage en CST, vous nous présentez le fruit de vos réflexions engagées depuis des années sur votre volonté de « transformer » le centre maternel Porchefontaine.

Par cette déclaration nous allons tâcher d'éclairer nos débats en nommant au plus près des réalités le processus que vous avez engagé et les conséquences extrêmement fortes que vous avez provoquées.

**Sur le fond comme sur la forme il s'agit de l'exemple parfait de ce qu'il ne faudra jamais reproduire.**

Oralement en instance vous nous présentez, entre autres motifs, la question de la configuration des locaux inadaptés pour les mères avec fratries dont au moins 1 enfant aurait moins de 3 ans et la volonté d'étoffer le dispositif par la création d'un centre parental. Ces motifs vont donc dans le sens d'un élargissement des moyens et non dans le sens d'une réduction des moyens actuels.

Dans le document préparatoire, votre présentation du contexte, des objectifs et des enjeux sont hors sols, totalement déconnectés des besoins du public Yvelinois.

Ensuite la finalité de votre projet illustre à quel point vous n'êtes pas animés par une volonté de développer les missions de notre service public il ne s'agit pas d'une « transformation » du Centre Maternel, mais d'un « démantèlement » en règle d'un outil qui fonctionnait au service de jeunes mères fragilisées et par répercussion des professionnels qui y exerçaient.

Revenons tout d'abord sur certains points de votre présentation.

Les propos introductifs, supposés contextualiser le projet, illustrent à eux seuls, en quelques lignes, l'aberration de la démarche de la collectivité.

Vous écrivez « *L'augmentation des besoins sociaux impose la recherche de solutions innovantes à cout maîtrisé.* »

- ➔ Face au constat de l'augmentation des besoins sociaux, votre réponse est donc de diminuer drastiquement les réponses en passant de 54 places dédiées à seulement 12. C'est cynique et incompréhensible.

Vous écrivez ensuite comme si c'était vraiment une suite logique « *Il convenait donc de recentrer l'action départementale sur la protection de l'enfance et de réorienter les familles vers les services de l'Etat compétents en matière d'hébergement d'urgence.* »

- ➔ Le travail du CMP n'a jamais été de répondre aux besoins en matière d'hébergement d'urgence. Induire cette problématique comme un risque de glissement auquel il aurait fallu apporter une réponse correctrice est tout simplement manipulateur. Ce que vous ciblez comme un problème n'en a jamais été un, vous déplacez le sujet pour justifier l'injustifiable. Ce principe est faire fi de l'approche spécifique du centre maternel qui est celui d'un travail sur la parentalité, ce n'est ni une mission ASE stricto sensu, ni une mission pure d'hébergement, c'est l'alliage des deux. C'est ce juste équilibre qui permettait un travail de fond répondant aux besoins sociaux des jeunes mères Yvelinoises. De surcroît, nous rappelons qu'il s'agit là d'une mission départementale obligatoire.

Puis vous notez comme si c'était une fatalité : « *Le nombre de nouvelles admissions a donc chuté drastiquement. 10 mères, majoritairement mineures ou jeunes majeures, sont actuellement accueillies au CMP.* »

- La réalité est bien que cette chute a été volontairement et méthodiquement organisée. Depuis plus de 2 ans, la CGT est venue très régulièrement au centre Maternel. Des pointages réguliers sur le volume d'accueil et de demandes d'accueil ont montré le nombre de refus extrêmement élevés alors que des situations sociales de jeunes mères correspondaient aux compétences de l'établissement. Lors de l'un de ces pointages, nous avons constaté que 21 refus d'accueil venaient d'être effectués.
- Ce renoncement à répondre aux besoins sociaux est injustifiable pour les jeunes mères et pour les professionnels.

Enfin, il est noté « *Concernant la situation spécifique de la crèche, son modèle économique (60 berceaux, 6 sections) et sa localisation (quartier résidentiel avec fortes concurrences) ont dissuadé tous les repreneurs publics et privés qui ont été approchés* ».

- En premier lieu, aborder l'importance du rôle de la crèche exclusivement sous l'angle libéral de « modèle économique » pour un service public nous interpelle fortement. En second lieu nous soulignons que là encore la collectivité a sciemment sous utilisé les capacités d'accueil de la crèche et l'importance de son rôle. La crèche était une réponse forte et adaptée aux besoins des jeunes mères accueillies mais pas seulement. Nous connaissons tous les difficultés d'accès à un mode de garde. Nous rappelons que cette crèche était également un lieu d'accueil potentiel pour les enfants des agents du département. A quel moment le département a-t-il valorisé cet aspect ? Quand a-t-il communiqué sur les places disponibles auprès de son personnel ? Après avoir fermé il y a près de 10 ans la seule crèche du personnel basée à Versailles par perte et fracas, il restait encore des possibilités d'accueil au sein de la crèche du centre maternel. Non seulement la collectivité n'a pas communiqué sur cette possibilité qui répond à des besoins, mais de la désinformation a circulé. Au final, le département n'a rien fait pour la promotion et la valorisation du rôle de cette crèche, précipitant sa fermeture manu militari.

**Ainsi, la réalité contextuelle est que le département a sciemment et méthodiquement saccagé un établissement, un outil, un dispositif, une équipe qui fonctionnaient extrêmement bien.**

Sur une période de 2 ans, le personnel et les jeunes mères accueillies ont subi l'inquiétude et l'incertitude du lendemain, puis des pressions insupportables pour quitter de gré ou de force le centre maternel.

Malgré de nombreux courriers et alertes collectifs, malgré la mobilisation du personnel, la collectivité a entretenu le flou jusqu'au bout dans une stratégie mortifère visant l'épuisement du personnel et du collectif de travail. L'équipe était volontaire et investie pour réfléchir à une amélioration du travail et de l'établissement. L'institution a fait fi de toutes réflexions émanant du personnel.

Pourtant, dès le début, la CGT et les agents vous ont interpellé très régulièrement sur les impacts et répercussions de la démarche engagée.

**Sur la forme**, il s'agit là d'une externalisation à la Pyrrhus d'une mission départementale qui s'est effectuée de la pire des manières.

Des méthodes maltraitantes ont été employées pour faire partir une partie du personnel et des jeunes mères accueillies (*annonce de non-renouvellement de contrat à géométries variables, mise en concurrence entre agents, absence de réunion et d'information puis information descendante brutale avec des délais raccourcis...*).

Ceci étant, ces derniers mois, notamment depuis la dernière mobilisation du personnel en février 2023 certains engagements ont été pris pour un accompagnement dit « bien traitant » du personnel.

Il était temps ! A présent...

- **Il est impératif que cela se traduise en acte concret pour chacune et chacun et ce jusqu'en décembre 2023.**

➔ **Cela implique notamment plusieurs aspects :**

- Pas un seul agent ne doit être délaissé.
- Dans le cadre de l'accompagnement, les informations transmises doivent être claires, fiables et actualisées.
- Lors de repositionnement des agents il doit y avoir une corrélation et un lien efficace et réel avec le site d'accueil, qu'il s'agisse de poste pérenne ou d'immersion.
- Pas un seul agent ne doit subir un impact négatif sur son niveau de rémunération.
- La priorisation sur les postes vacants doit être mise en œuvre pour tous, tel qu'annoncé.
- Au final, l'ensemble du personnel impacté doit pouvoir être véritablement repositionné en fonction de ses compétences et appétences, et ce, quel que soit le statut de l'agent.

**Sur le fond du projet**, nous y voyons là une évolution très inquiétante de la conception de la mission ASE dans notre collectivité.

Ce projet se situe à l'inverse des discours prônant l'importance du champ de la prévention. Le département, au-delà de diminuer fortement le nombre d'accueil possible, projette de restreindre les profils du public pouvant être accueilli à la notion stricte de « *danger avéré* » pour les enfants et opère de fait un renoncement au rôle préventif de la structure.

*[Ces places permettront de sécuriser la prise en charge des enfants lorsque le danger est avéré mais qu'une intervention précoce peut constituer une alternative au placement durable de l'enfant].*

C'est la même démarche qui est engagée par l'institution avec la réduction des missions préventives des psychologues ASE avec la création du GIP au sein de l'IPEA. Cela traduit clairement le choix de la collectivité de miser sur les missions régaliennes et la protection plutôt que la prévention.

Ce choix entre en totale contradiction avec les échanges que nous avons pu avoir qui montraient l'intérêt de renforcer l'approche préventive, avec le sens de la loi et nos compétences départementales réglementaires.

**Au final, la collectivité est responsable d'un gâchis immense en détruisant un outil de travail pertinent avec du personnel mobilisé, investi, au service de la population yvelinoise.**

Nous y voyons là l'expression du dogme de l'externalisation pour l'externalisation et de la réduction des coûts à tout prix, une vision destructrice du service public, déshumanisée et hors réalité de travail et de sens pour la population.

Nos élus départementaux ont-ils connaissance avec exactitude de ces méthodes et de leur finalité ?

Voici donc l'exemple de ce que nous espérons ne plus jamais revoir dans notre collectivité.

**Vous ne pouvez pas imaginer continuer un seul instant à utiliser des méthodes aussi délétères sans avoir à prendre vos responsabilités tant vis-à-vis des Yvelinois que de votre personnel.**

-----